

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/841

2 mai 2008

(08-2108)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## LMR POUR ANANAS – ÉTHÉPHON

### Déclaration de l'Équateur

La communication ci-après, reçue le 30 avril 2008, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

- 
1. L'Équateur aimerait faire part de sa préoccupation quant à la possible modification des limites maximales de résidus (LMR) d'éthéphon dans l'ananas, dans le cadre des réformes possibles de la législation communautaire en vigueur sur les pesticides, les contaminants et autres substances que poursuit le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale de l'Union européenne – Section des produits phytosanitaires et des résidus.
  2. L'éthéphon est un régulateur de croissance pour végétaux qui est utilisé dans de nombreuses cultures et constitue un intrant indispensable, en particulier pour les producteurs d'ananas, qui l'utilisent pour stimuler la maturation du fruit et lui donner plus de couleur.
  3. L'Équateur pense que les valeurs de LMR proposées par les Communautés européennes à la suite de leur nouvelle révision pourraient constituer un obstacle non tarifaire important à l'importation d'ananas et d'autres produits. Il considère que ces valeurs ne sont pas conformes à celles établies au niveau mondial par d'autres organismes et ne tiennent pas compte des preuves scientifiques justifiant l'établissement de la nouvelle dose de référence aiguë (*acute reference dose ARfD*).
  4. La Direction générale "Santé et consommateurs" (DG SANCO) des Communautés européennes et les autorités compétentes de notre Ministère de l'agriculture ont tenu des discussions relatives à ces préoccupations et les autorités européennes ont remarqué que, à la place de la limite de détection, une valeur de 0,5 mg/kg, c'est-à-dire une limite toxicologique prévenant tout risque pour la santé, pourrait être proposée au Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale.
  5. Toutefois, il faut noter que cette proposition serait extraordinaire, ne vaudrait que jusqu'à la présentation des données de terrain et ne serait peut-être pas acceptée par les États membres des Communautés européennes, étant donné que les LMR sont habituellement fixées en fonction des données issues des essais sur le terrain.
-